



CONSEIL MUNICIPAL 11 avril 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent FIETIER, Maire

Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Barbara KURTZMANN – François MOREL – Guy RENOUD – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Absents excusés : MM. David BOURDIER – Patrick JEHL – Fabien MULIN

Pouvoirs : M. David BOURDIER donne pouvoir à M. Philippe BRECHENMACHER
M. Patrick JEHL donne pouvoir à Mme Barbara KURTZMANN
M. Fabien MULIN donne pouvoir à M. Vincent FIETIER

M. Vincent FIETIER ouvre la séance du Conseil municipal, il constate que le quorum est atteint.

Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Bettina TROUDE a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 27 février 2024

M. Vincent FIETIER confirme que le refus de prise de poste de conseiller devenu vacant est considéré comme une démission. Il y a donc bien eu 2 démissions successives.

Approbation du procès-verbal à l'unanimité

INFORMATIONS

Une décision n° 1-24 du Maire a été prise. Elle concerne la vente d'un véhicule communal à Auto Bernard Franche-Comté pour la somme de 2 000 €.

M. Vincent FIETIER propose de consulter les dossiers d'urbanisme. Il rappelle que la partie concernant les dossiers à l'étude ne peut faire l'objet de questions.

A la demande de M. Philippe BRECHENMACHER, M. Vincent FIETIER précise qu'il reste 2 parcelles disponibles au lotissement des Ratteux.

PRESENTATION – Budget principal

M. Vincent FIETIER présente le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 (diaporama en annexe).

(Diapo 2 – CA 2023 - fonctionnement)

Les dépenses sont un peu moindres que ce qui était prévu au budget et, en termes de recettes, c'est un peu plus que ce qui avait été prévu.

Le résultat de 2023, qui prend en compte le report des années antérieures est de 607 593.52€

Si on fait un zoom sur 2023, on constate que l'épargne brute est déficitaire de 6 288 € sur l'exercice 2023 : il n'y a pas eu de virement du budget forêt cette année, or sans ressource extérieure, le budget ne passe pas.

A la demande de M. Stéphane SAUCE, M. Vincent FIETIER précise qu'on n'a pas le droit de faire un budget prévisionnel négatif, mais qu'on peut terminer avec un résultat négatif en fin d'exercice. C'est un des indicateurs pris en compte par la Préfecture qui, s'il se répète 2 années de suite, peut procéder à une convocation et demander des explications. C'est la première fois que la CAF est négative et c'est aussi la première fois qu'il n'y a pas eu de virement du budget forêt.

Mme Juliette COURGEY précise que le résultat de fonctionnement est très élevé (car il reprend les reports des années précédentes) mais avec une CAF négative.

M. Vincent FIETIER ajoute que les recettes sont supérieures aux dépenses, mais c'est sans prendre en compte la dette et ses intérêts (malgré les renégociations).

(Diapo 3 – CA2023 – investissement)

Une vente de terrain se prévoit en investissement et se réalise en fonctionnement.

Le terrain près du cimetière ne s'est pas vendu en 2023. Mme Barbara KURTZMANN s'interroge car elle ne voit pas beaucoup de projets immobiliers aboutir actuellement.

M. Vincent FIETIER prévoit de rencontrer prochainement le lotisseur pour en discuter.

La seule recette perçue en investissement est la Taxe d'Aménagement (TA).

(Diapo 4 – Rétrospective (2020-2023) - dépenses fonctionnement)

Les dépenses sont en hausse constante.

M. Stéphane SAUCE note que la hausse concerne surtout l'énergie. Mme Juliette COURGEY précise que les dépenses des Francas ont été transférées dans ce même chapitre. M. Vincent FIETIER souligne que, grâce à la chaufferie bois, la hausse est contenue et en profite pour saluer une nouvelle fois l'équipe municipale qui était à l'initiative de cette installation.

(Diapo 5 – Rétrospective (2020-2023) - recettes fonctionnement)

Les recettes sur la période sont plutôt stables, sauf en 2022 avec la vente de patrimoine.

(Diapo 6 – Rétrospective (2020 -2023) – dépenses investissement)

Les dépenses sont plutôt stables, avec un creux en 2022 et un peu plus de travaux en 2023.

(Diapo 7 – Rétrospective (2020 -2023) – recettes investissement)

(Diapo 8 – BP 2024 (prévu) – fonctionnement – Dépenses réelles)

Charges financières : intérêts de la dette...

Autres charges de gestion : indemnités des élus...

Charges de personnel : embauche d'un vacataire pour les travaux réalisés au lavoir du bas de roche, entre autres.

(Diapo 9 – BP 2024 (prévu) – fonctionnement – Recettes réelles)

Produits des services : retour de l'argent versé en fonctionnement à GBM en attribution de compensation. C'est la Commune qui entretient ses voiries.

(Diapo 10 – BP 2024 (prévu) – fonctionnement) - Synthèse

CAF largement négative : à surveiller pour éventuellement faire un virement du budget forêt.

(Diapo 11 – BP 2024 (prévu) – investissement – Dépenses réelles)

M. Stéphane SAUCE trouve que les dépenses engagées pour réguler la température à l'école sont démesurées au vu des résultats espérés. Une climatisation n'aurait-elle pas été plus simple et efficace ? Il espère cependant se tromper.

M. Vincent FIETIER rappelle le principe : ventiler la nuit pour faire redescendre le bâtiment en température et brasser l'air en journée. Il rappelle aussi qu'il n'y a aucune subvention pour l'installation d'une climatisation consommatrice d'énergie.

Les travaux d'accessibilité devraient se terminer cette année.

Les travaux du récupérateur d'eau viennent de commencer à côté du tennis.

Les travaux du 8 grande rue ne seront pas effectués cette année (gros changement avec les financeurs).

La pelouse du terrain de foot est faite.

Une nouvelle fourgonnette municipale a été achetée.

(Diapo 12 – BP 2024 (prévu) – investissement – Recettes réelles)

M. Stéphane HAEHNEL s'étonne de ne pas voir apparaître l'éclairage du foot. M. Vincent FIETIER explique que, bien que le dossier ait été déposé dans les premiers auprès de la Ligue, il n'y avait plus de subvention disponible. Notre dossier est donc en attente pour l'instant.

(Diapo 13 – BP 2024 (prévu) – investissement) - Synthèse

Budget d'investissement équilibré à zéro.

FOCUS

Gestion de la voirie par le Grand Besançon (diapo 15)

Mme Juliette COURGEY rappelle que l'attribution de compensation a été fixée au moment du transfert de la compétence. Le reversement, lui, est indexé et augmente chaque année.

L'écart se creuse donc en faveur des Communes au détriment de GBM.

Travaux prévus (2024) (diapo 16)

Les ralentisseurs existants seront remplacés par de nouveaux en dur, mais progressifs.

Travaux à prévoir (2025-2026) (diapo 17)

Pour les travaux du 8 grande rue, on vient d'apprendre que la Commune récupèrera la TVA. De nouvelles estimations sont en cours.

Indemnités des élu-e-s (diapo 18)

M. Vincent FIETIER rappelle qu'elles sont bien inférieures aux maximums autorisés.

Dette – Poids des emprunts et profil d'extinction (diapos 19-20)

Avec la renégociation des contrats en 2020, la durée de remboursement s'est allongée mais les annuités sont moindres (moins de 120 000 € contre presque 180 000 € avant renégociation) et permettent d'absorber une CAF négative.

M. Philippe BRECHENMACHER indique que le volume actuel de la dette représente environ 1 000 € par habitant.

M. Vincent FIETIER indique que le budget intègre une augmentation de taxe foncière de 4 %.
Ajout de la diapo 21 sur le sujet.

Il propose de passer aux votes des délibérations.

DELIBERATIONS

Budget principal - Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil municipal,

. après s'être fait présenter le budget principal primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier du Grand Besançon,

. après s'être assuré que le Trésorier du Grand Besançon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier du centre de gestion comptable du grand Besançon, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque

Unanimité

Budget principal - Vote du compte administratif 2023

Après que le Conseil municipal ait procédé à la désignation de Mme Esther VOUILLOT comme Présidente de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du Conseil municipal pour la mise au vote.

Le compte administratif a été exposé et discuté en commission Finances le 21 mars 2024.

Le Conseil municipal :

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal dressé par le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2023,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N - 1	Cumul
Dépenses	825 241.39		825 241.39
Recettes	913 451.65	519 383.26	1 432 834.91
RÉSULTAT	88 210.26	519 383.26	607 593.52
Section d'investissement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N - 1	Cumul
Dépenses	322 712.04		322 712.04
Recettes	90 919.34	95 040.01	185 959.35
RÉSULTAT	-231 792.70	95 040.01	-136 752.69
RÉSULTATS CUMULÉS	-143 582.44	614 423.27	470 840.83

Reste à réaliser en investissement :

Dépenses	32 310
Recettes	106 492

2 - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque

Unanimité

Budget principal - Report et affectation de résultats

Après avoir approuvé le 11 avril 2024 le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, qui présente un résultat excédentaire à la section de fonctionnement d'un montant de 88 210.26 € et un résultat déficitaire à la section d'investissement d'un montant de 231 792.70 €,

Vu l'excédent de fonctionnement de 2022 d'un montant de 519 383.26 € reporté au budget de l'exercice 2023,

Vu l'excédent d'investissement de 2022 d'un montant de 95 040.01 € reporté au budget de l'exercice 2023,

Vu l'affectation de résultat d'un montant de 0 € reporté au budget de l'exercice 2023,

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 32 310 € en dépenses et 106 492 € en recettes,

Le Conseil municipal décide, sur proposition du Maire, de reporter au budget de l'exercice 2024 les résultats du budget principal comme suit :

- Affectation de résultat (compte 1068)..... 62 570.69 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)..... 545 022.83 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses)..... 136 752.69 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque

Unanimité

Vote du taux des taxes directes locales 2024

Le Maire expose que les taux sont identiques depuis 2021. En 2022 et 2023, le Conseil municipal n'avait pas souhaité accroître les taux des taxes locales au regard du contexte économique (inflation).

Cette année, la commission Finances, réunie le 21 mars 2024, a souhaité augmenter ces taux de 4 % car la Commune subit, elle-aussi, l'inflation (augmentation des dépenses).

Le Maire rappelle les taux des taxes directes locales appliqués en 2023 :

- taxe foncière du bâti..... 39.09 %
- taxe foncière du non bâti..... 34.28 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12.00 %

Après avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'augmenter le taux des taxes directes locales en 2024 de 4% comme suit :
 - taxe foncière du bâti..... 40.65 %
 - taxe foncière du non bâti..... 35.65 %
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12.48 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Mme Esther VOUILLOT demande comment cette augmentation de 4 % positionne Nancray par rapport aux communes équivalentes.

M. Vincent FIETIER indique que notre village ne bénéficie pas des mêmes services que d'autres communes plus proches de Besançon et pense maintenant être dans la moyenne. Il ajoute que le sujet sera rediscuté en commission Finances l'année prochaine.

Mme Barbara KURTZMANN et M. Stéphane SAUCE estiment qu'il aurait été plus judicieux d'augmenter un peu chaque année plutôt que 4 % en une fois, le ressenti n'étant pas le même. M. Vincent FIETIER rappelle le contexte : les bases (non imputables à la Commune) avaient fortement augmenté les 2 dernières années et un bâtiment avait été vendu. Il n'y avait pas eu de besoin impérieux d'apporter des recettes aux budgets.

M. Stéphane HAEHNEL s'interroge au vu de la CAF négative : la Commune a-t-elle vraiment le choix cette année ? Non, il ne le croit pas. Il a pu constater les fortes hausses de la taxe ces 4 dernières années (non imputables à la Commune) et pense que l'année prochaine, la municipalité n'aura pas le choix non plus.

M. Vincent FIETIER confirme qu'un des leviers est la fiscalité, mais aussi le projet stratégique éolien, auquel une partie de la population s'oppose. Il ne s'agit pourtant pas de se faire plaisir, ni d'un dogme politique, mais juste de tenter de régler un problème financier pour permettre à notre village de continuer à fonctionner. Il s'agit là de l'intérêt général.

Il en profite pour se féliciter de la cohésion du Conseil municipal qui a su conserver tout son intérêt pour le village, malgré une gestion difficile. La reprise de quelques projets municipaux fait plaisir et donne du sens à l'engagement des élu-e-s.

Il rappelle que le village de Charmoille, placé sous tutelle de l'Etat pour des raisons financières, a subi l'année dernière une augmentation d'impôt de 52 %. Cette situation va se renouveler cette année car il manque encore 40 000 € au budget de cette Commune. Il espère sincèrement que le projet stratégique éolien aboutira afin que Nancray ne connaisse jamais ce sort.

M. François MOREL suggère de mettre en avant le positif.

Approuvé avec 14 voix POUR et 1 abstention (Mme Sylvie CATTET)

Associations – Attribution des subventions

Le Conseil municipal souligne son intention de soutenir la vie associative de Nancray, importante pour le village. Malheureusement, il doit également faire face à une situation financière très difficile depuis plusieurs années (endettement fort et durable, baisse importante des recettes forestières, trésorerie à conserver, désengagement de l'Etat). Aussi, il a engagé une

gestion rigoureuse des dépenses, dont réduction drastique des subventions aux associations.

Il préserve l'aide aux associations par d'autres avantages en nature (mise à disposition à titre gratuit de locaux, de matériels, aide des employés communaux,...), dont le coût reste une charge communale.

Tout comme l'année dernière, il a donc décidé de ne pas verser de subventions aux associations, sauf à la bibliothèque municipale et à la bibliothèque de l'école. Néanmoins, la Commune reste vigilante à la santé des associations du village. Il n'est pas exclu d'intervenir financièrement en cas de besoin impérieux.

Cette année, l'école organise un voyage scolaire pour lesquels les enseignantes ont sollicités une aide à la Commune dans le but de soulager les familles. Les commissions Finances et Éducation ont décidé de verser 20 € x 47 enfants = 940 €.

Nom de l'association	Subvention proposée 2024
Bibliothèque	1 300 €
Bibliothèque scolaire	200 €
Coopérative scolaire (voyage scolaire)	940 €

Après avoir entendu l'exposé de la conseillère municipale déléguée en charge de la vie associative,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer les subventions comme détaillé ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

A la demande de Mme Annette GIRARDCLOS, M. Vincent FIETIER précise qu'il y a 1 300 habitants à Nancray, une petite augmentation. La subvention à la bibliothèque est fixée conventionnellement à 1 € par habitant. Elle était de 1 300 € quand nous étions moins de 1 300 habitants, elle est maintenue à ce montant cette année.

M. Stéphane HAEHNEL demande s'il s'agit d'une obligation légale.

M. Vincent FIETIER répond qu'une convention a été signée à ce sujet avec le Département.

Unanimité

Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 54-23 du Conseil municipal du 21 septembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le Conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- De préciser que cette autorisation est valable pour le budget principal et pour le budget annexe « exploitation forestière »

- D'habiliter Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

M. François MOREL demande comment est déterminé le taux de 7,5 %.

M. Vincent FIETIER indique qu'il s'agit d'un taux maximum fixé par la loi.

Unanimité

Budget principal - Approbation du budget primitif 2024

Le Maire expose :

Le budget primitif, qui comprend les reports de l'exercice précédent, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 199 868.00 €	596 423.69 €
Recettes	1 515 665.83 €	596 423.69 €
Résultat	315 797.83 €	0 €

La commission Finances, réunie le 21 mars 2024, a examiné ce budget primitif et a arbitré certaines décisions budgétaires.

Les documents budgétaires, présentés par chapitre, ont été envoyés aux élu-e-s par mail le 27 mars 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif principal voté par chapitre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque.

Unanimité

PRESENTATION – budget annexe « forêt »

M. Vincent FIETIER présente le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 (diaporama en annexe).

Gestion difficile de la forêt (changement climatique) (diapo 23)

M. Vincent FIETIER tient à souligner que les coupes sanitaires massives effectuées, si elles ont gonflé les recettes actuelles, seront un manque à gagner considérable pour l'avenir.

Aléas de la forêt (changement climatique) (diapo 24)

Rétrospective 2020-2024 sur les dépenses et recettes de fonctionnement

M. Vincent FIETIER explique la forte hausse des dépenses, conséquence des opérations groupées : les bois coupés étaient déposés en bord de route, à la disposition des acheteurs. En temps normal, les bois sont achetés sur pied, mis aux enchères et coupés/récupérés par les acheteurs.

Mme Juliette COURGEY explique à Mme Esther VOUILLOT que le montant des subventions départementales prévues en 2024 est cumulé (diapo 26).

Mme Barbara KURTZMANN signale des inversions de chiffres entre recettes et dépenses. Ces erreurs sont corrigées.

PRESENTATION – budget annexe « CCAS »

M. Vincent FIETIER présente le budget du CCAS pour information seulement.

Le vote a lieu au CCAS.

Pas de question ni remarque

DELIBERATIONS

Budget annexe « exploitation forestière » - Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil municipal,

. après s'être fait présenter le budget primitif de l'exploitation forestière de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier du Grand Besançon,

. après s'être assuré que le Trésorier du Grand Besançon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
- 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- déclare que le compte de gestion du budget de l'exploitation forestière dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier du centre de gestion comptable du grand Besançon, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque

Unanimité

Budget annexe « exploitation forestière » - Vote du compte administratif 2023

Après que le Conseil municipal ait procédé à la désignation de Mme Esther VOUILLOT comme Présidente de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du conseil pour la mise au vote.

Le compte administratif a été exposé et discuté en commission Finances le 21 mars 2023.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de l'exploitation forestière dressé par le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2023,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N - 1	Cumul
Dépenses	133 175.19		133 175.19
Recettes	337 764.86	282 430.46	620 195.32
RÉSULTAT	204 589.67	282 430.46	487 020.13
Section d'investissement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N - 1	Cumul
Dépenses	119 865.93		119 865.93
Recettes	45 134.00		45 134.00
RÉSULTAT	-74 731.93	0.00	-74 731.93
RÉSULTATS CUMULÉS	129 857.74	282 430.46	412 288.20

Reste à réaliser en investissement :

. Dépenses	43 000
. Recettes	19 258

2 - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque.

Unanimité

Budget annexe « exploitation forestière » - Report et affectation de résultats

Après avoir approuvé le 11 avril 2024 le compte administratif du budget « exploitation forestière » de l'exercice 2023, qui présente un résultat excédentaire à la section de fonctionnement d'un montant de 204 589.67 € et un résultat déficitaire à la section d'investissement d'un montant de 74 731.95 €,

Vu l'excédent de fonctionnement de 2022 d'un montant de 282 430.46 € reporté au budget de l'exercice 2023,

Vu l'absence de déficit d'investissement de 2022,

Vu l'affectation de résultat d'un montant de 45 134.00 € reporté au budget de l'exercice 2023,

Le Conseil municipal décide, sur proposition du Maire, de reporter au budget de l'exercice 2024 les résultats comme suit :

- affectation de résultat (compte 1068)..... 98 473.93 €
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)..... 388 546.20 €
- report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses)..... 74 731.93 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque.

Unanimité

Renforcement de la structure du chemin de Grevey et du chemin des Louvières – Lancement de l'opération et demande de subventions

Les chemins « de Grevey » et « des Louvières » situés sur le territoire de Nancray sont fortement dégradés (nombreux trous). La Commune envisage de réaliser les travaux de réfection et de renforcement de la structure de ces chemins.

Selon les devis estimatifs, le coût des travaux pour les deux chemins s'élèverait à 16 711.20 € HT, soit :

- Chemin de Grevey : 1 581.60 € HT
- Chemin des Louvières : 15 129.60 € HT

Par ailleurs, la Commune sollicite une aide auprès du Département du Doubs au titre du soutien aux projets locaux, qui pourrait s'élever à 30 % du coût total HT des investissements.

$$16\,711.20\ \text{€} \times 30\% = 5\,013.36\ \text{€}$$

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les travaux de réfection et de renforcement de la structure du chemin de Grevey pour un montant de 1 581.60 € HT
- D'approuver les travaux de réfection et de renforcement de la structure du chemin des Louvières pour un montant de 15 129.60 € HT
- De se prononcer sur le financement suivant :
 - Fonds libres 11 697.84 € HT
 - Financement Département 5 013.36 € HT
- De s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Département de 30 % du montant HT des travaux soit un montant estimé à 5 013.36 €.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

M. Vincent FIETIER précise que les voies ne seront pas recouvertes d'enrobé, mais de tout-venant compacté. Pour le chemin des Louvières, des revers d'eau seront installés dans les descentes pour limiter les dégradations.

M. Stéphane SAUCE ajoute que c'est ce qui a été posé de Nancray à Vaire et que la route a bien résisté malgré toute l'eau tombée.

Unanimité

Budget « exploitation forestière » - Approbation du budget primitif 2024

Le Maire expose :

Le budget primitif, qui comprend les reports de l'exercice précédent, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	195 900.00 €	188 731.93 €
Recettes	536 546.20 €	188 731.93 €
Résultat	340 646.20 €	0 €

La commission Finances, réunie le 21 mars 2024, a examiné ce budget primitif.

Les documents budgétaires, présentés par chapitre, ont été envoyés aux élu-e-s par mail le 27 mars 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le budget annexe « exploitation forestière », voté par chapitre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque

Unanimité

Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des attributions de compensation d'investissement (opération d'ordre)

Lors de la séance du 6 avril 2018, le Conseil municipal a accepté le principe de la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement par la délibération n°17-18.

Les attributions de compensation étant assimilées à des subventions d'équipement, il est obligatoire de les amortir sur les exercices suivants. La délibération n° 22-21 prévoit que la durée d'amortissement soit d'une seule année.

Pour neutraliser l'impact de cet amortissement, le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 donne la possibilité aux Communes d'opter tous les ans pour un mécanisme de neutralisation d'amortissement par des opérations d'ordre budgétaires.

Ces crédits sont inscrits dans le budget principal 2024 pour le montant de l'attribution de compensation investissement versée en 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De neutraliser, par opérations d'ordre budgétaires, la totalité de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement du montant de 62 779.06 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pas de question ni remarque

Unanimité

Syndicat du Plateau – Feuille de route 2024-2026

La Commune de Nancray adhère au Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon sud plateau, dit « Syndicat du Plateau ».

Le nouveau Président, élu en juillet 2023 à la suite de démission de son prédécesseur, réfléchit à une orientation pour le guider jusqu'à la fin du mandat. Pour ce faire, il a envoyé une feuille de route à l'ensemble des Communes membres.

Ce document a été discuté en commission le 18 janvier 2024 au préalable.

A la lecture du document, le Conseil municipal se positionne ainsi :

- Culture : pour
- École de musique : pour
- Coopération intercommunale : pour
- Petite enfance : pour
- Aînés : pour
- CCAS : pour
- Eau : contre, cette compétence étant exercée par GBM

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de se prononcer sur la feuille de route 2024-2026 du Syndicat du Plateau comme cité plus haut

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Mme Esther VOUILLOT s'étonne qu'on nous demande de nous repositionner sur des compétences déjà transférées au Syndicat du Plateau et trouve qu'il y a beaucoup de sujets pour un petit syndicat.

M. Stéphane SAUCE pense qu'il s'agit de valider une ligne de conduite pour les quelques années restantes, et une éventuelle nouveauté en termes de mutualisation des moyens matériels.

M. Vincent FETIER ajoute que, en effet, le CCAS et les aînés pourraient s'en rapprocher.

Mme Annette GIRARDCLOS pense que les membres ont besoin de se réapproprier ce qui se fait déjà et ce qu'ils aimeraient faire.

Pour Mme Juliette COURGEY, il s'agit juste d'un moyen de sonder les Communes.

Mme Aline GUY-CHAUVILLE trouve que tout est intéressant et ne voit pas comment nous pourrions nous opposer à l'une de ces pistes.

M. François MOREL a assisté à Besançon à une présentation par des représentants du CCAS qui utilisent les données de l'INSEE pour faire l'analyse des besoins sociaux.

Mme Esther VOUILLOT précise qu'il s'agit d'une analyse menée par les grands CCAS à chaque début de mandat. Chaque année, le CCAS de Besançon fait ce travail pour aider les élus à prendre des décisions concernant les quartiers et les populations les plus vulnérables. La ville s'appuie aussi sur les chiffres de l'AUDAB.

M. Vincent FIETIER indique qu'une étude de l'AUDAB a été menée récemment sur le plateau, axée sur la culture. Une présentation devrait avoir lieu lors d'une prochaine réunion du Syndicat du Plateau.

Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. Vincent FIETIER tient à souligner l'admirable travail effectué par la 973^e compagnie du 19^e régiment du génie à la source du Fonteny : débroussaillage, accès et pose de barrières autour du nouveau chêne président afin de le protéger du piétinement.

M. François MOREL demande si un souvenir de l'ancien chêne président a été conservé.

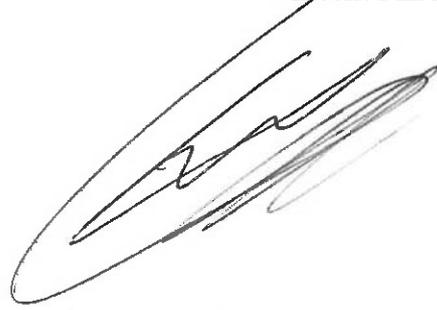
M. Philippe BRECHENMACHER répond que 2 morceaux ont été mis de côté. Ils devront être renforcés car ils ont été fragilisés.

La séance du conseil est levée à 21 h 00

La Secrétaire de séance
Bettina TROUDE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BT' with a large flourish underneath.

Le Maire
Vincent FIETIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'VF' with a large flourish underneath.